

## CONVOCAION

### À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE 2020

### DU CODEP/LOIRE

Au vu de la situation sanitaire actuelle de notre pays, la nécessité de mesures particulières s'impose pour réaliser l'Assemblée Générale électorale de notre Comité Départemental Loire.

A ce titre :

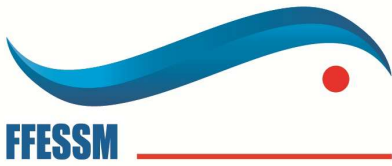
- distanciation, gel hydro-alcoolique, port du masque obligatoire... seront de rigueur.
- exceptionnellement, l'assemblée générale sera ouverte physiquement uniquement aux élus, éligibles et électeurs avec un représentant par club au maximum.
- afin de limiter le nombre de participants physiques à cette assemblée, nous vous suggérons autant se faire, se peut, d'utiliser les pouvoirs entre présidents de clubs (possibilité de 3 mandats maxi / représentant).
- l'ordre du jour de la réunion est simplifié :
  - pas de présentation physique des rapports de commission, les rapports seront transmis par messageries
  - sauf en cas de désaccord formulé expressément par écrit au président du CODEP/Loire, les élections du bureau des commissions se feront à main levée et non à scrutin secret
  - pas de collation prévue à l'issue de l'assemblée.

L'assemblée générale électorale du CODEP/Loire aura lieu

**Samedi 07 novembre 2020**

Le lieu et l'heure vous seront précisés ultérieurement.

Si les conditions sanitaires le permettent toujours d'ici là.  
Nous vous tiendrons informé.



**LOIRE** | 42

### **Ordre du jour de l'Assemblée Générale :**

1. Emargement de la feuille de présence
2. Vérification du quorum
3. Ouverture de l'Assemblée Générale
4. Rapport moral du Président de la saison 2019/2020 (01/09/19 au 31/08/20)
5. Approbation du rapport moral
6. Bilan financier de la saison 2019/2020 (01/09/19 au 31/08/20)
7. Présentation du budget prévisionnel de la saison 2020/2021 (01/09/20 au 31/08/21)
8. Approbation du bilan financier et budget prévisionnel
9. Questions diverses
10. Dissolution du Comité Directeur actif
11. Election du nouveau Comité Directeur
12. Election du Bureau du nouveau Comité Directeur
13. Election des bureaux de Commission
14. Clôture de l'Assemblée Générale

### **Pièces jointes :**

- 1 - Pouvoir à l'Assemblée Générale électorale 2020 du samedi 07 novembre 2020 du CODEP/Loire
- 2 - PV constat de réception Liste candidate au Comité Directeur du CODEP/Loire, Olympiade 2021/2024
- 3 - Liste candidate au Comité Directeur du CODEP/Loire, Olympiade 2021/2024



**POUVOIR**  
**À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE 2020**  
**DU SAMEDI 07 NOVEMBRE 2020**  
**DU CODEP/LOIRE**

Je soussigné(e) .....

Président du club .....

N° fédéral du club .....

donne pouvoir à .....

Fait à : .....

Le : .....

Signature :



## PROCES VERBAL

Nous soussignés,  
Franck Bochaton, président du CODEP/Loire  
Myriam Nuncq, secrétaire du CODEP/Loire

attestons par la présente le constat par les membres du comité directeur suivants :

Franck Bochaton, président du CODEP/Loire  
Myriam Nuncq, secrétaire du CODEP/Loire  
Jean Pierre Delplanque, trésorier du CODEP/Loire

de la réception en date du 27/09/2020 de la liste unique suivante :

Nom de la liste : **OLYMPIADE 2021/2024**  
**Liste candidate au Comité Directeur du CODEP/Loire**

Nom tête de liste : **Myriam NUNCQ**

Pour la candidature au Comité Directeur du CODEP/Loire ainsi que les notices individuelles de chacun des noms inscrits.

Fait à St Etienne, le 27.09.2020

Président du CODEP/Loire  
**Franck BOCHATON**

Secrétaire du CODEP/Loire  
**Myriam NUNCQ**

## OLYMPIADE 2021/2024

### Liste candidate au Comité Directeur du CODEP/Loire

"Les listes candidates doivent impérativement parvenir au siège fédéral 40 (quarante) jours francs au moins avant l'ouverture de l'assemblée générale ; il appartient à la tête de liste, candidat à la présidence, de s'assurer, dans les délais, de la réception de sa liste par le siège du CODEP/Loire.

Pour être recevable, toute liste candidate doit comporter 5 (cinq) noms au moins.

La liste doit tenir compte de la représentation des femmes (article 26) et un membre au moins doit être médecin. Elle doit en outre être accompagnée des notices individuelles de chacun de ses membres qui doit stipuler : l'état civil complet du membre, son numéro de licence, son sexe, son curriculum vitae fédéral, sa profession et, s'il est salarié, dirigeant, propriétaire ou exploitant d'une structure commerciale agréée ou d'un groupement.

Un candidat ne peut figurer que sur une seule liste.

Les listes sont définitivement arrêtées sur procès-verbal de constat le 39<sup>ème</sup> (trente neuvième) jour avant l'ouverture de l'assemblée générale électorale CODEP/Loire par 3 (trois) membres du bureau préalablement désignés par le comité directeur départemental.

Trente jours au moins avant l'assemblée générale, le siège départemental diffusera à tous les membres du CODEP/Loire, les listes des candidats." Extrait statuts CODEP Loire - Article 28 : Candidatures.

	Nom Prénom	H	F	N° Licence
<b>Présidence</b>				
1	Myriam NUNCO		X	A07 331875
<b>Médecin</b>				
2	Marie FRANÇON		X	A10 461425
<b>Autre</b>				
3	Jean-Pierre DELPLANQUE	X		A03 167432
4	David CARTAILLER	X		A05 222224
5	Aurélie MATHIAS		X	A14 640773
6	Laurence VERDIER		X	A03 127022
7	Michel VIAL	X		A03 127461
8				
9				
10				

"Ne peuvent être élues au comité directeur départemental ou aux instances dirigeantes :

1. Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales.
2. Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine, qui lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales.
3. Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif." Extrait statuts CODEP Loire - Article 27 : Incompatibilité

Je, soussigné(e), candidat(e) à la Présidence, atteste que ma candidature n'entre pas dans le champ des incompatibilités prévues par l'article 27 des statuts du Comité départemental Loire.

Chaque candidat(e) à la présidence est libre de faire parvenir, par mail, par courrier, à [president@loireplongee.org](mailto:president@loireplongee.org), dans le même envoi que la présente liste, un programme de 4 pages maximum (2 feuillets recto-verso). Ce programme sera diffusé avec cette liste.

### Assemblée générale électorale le 07 novembre 2020

La tête de liste candidate doit faire parvenir, avant la date limite, par mail, à [president@loireplongee.org](mailto:president@loireplongee.org), cette liste, ainsi que toutes les notices individuelles des candidats.

**Date limite de réception de cette liste et des notices individuelles le 27 SEPTEMBRE 2020**

Fait à : ST ETIENNE

Nom Prénom, signature de la tête de liste :

Le : 27.09.2020

Myriam NUNCO  
